



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune de Saint-Gilles**  
Service de l'Urbanisme  
**Madame Catherine Morenville**  
**Echevine de l'Urbanisme**  
Place Van Meenen, 39  
**B - 1060 BRUXELLES**

V/Réf. : PU2019-19/12757 (corr. : Valérie Latour)  
N/Réf. : AA/JMB/SGL20387\_640\_Moris\_19  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

**Objet : SAINT-GILLES. Rue Moris, 19.**

Demande de permis d'urbanisme portant sur la démolition et reconstruction du mur de clôture,  
l'abattage de 2 arbres ▪ **Avis de la CRMS**

Madame,

En réponse à votre courrier du 11/06/2019, reçu le 12/06/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 19/06/2019.

Étendue de la protection

L'objet de la demande concerne le mur de clôture de l'Institut Jean-Baptiste de la Salle qui délimite l'îlot au niveau de la rue d'Irlande et de la rue Moris. Le tronçon situé rue d'Irlande est situé dans la zone de protection de l'atelier Jean Grouweloos sis n°70 de la rue d'Irlande. Le bien est inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural de Saint-Gilles.

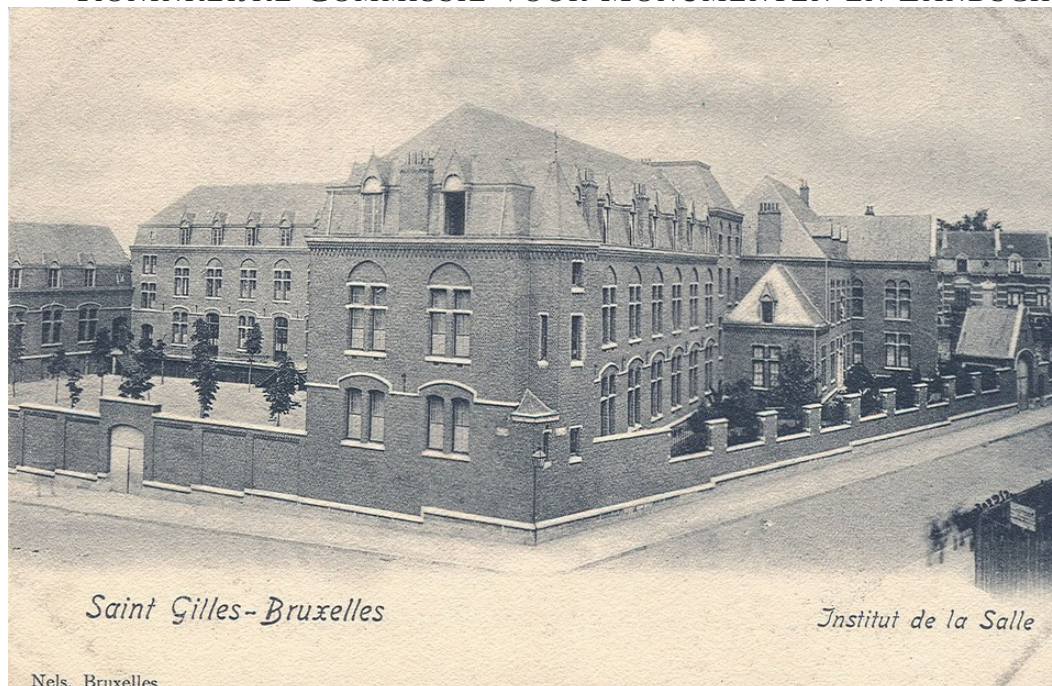
Historique et description du bien

Le mur de clôture ceint l'Institut Saint-Jean-Baptiste de la Salle et remonte à la première phase de construction (néo-gothique, 1894-1910) conçue par le frère Marès-Joseph, à l'initiative de la fondation de l'école Saint-Jean-Baptiste de la Salle, de l'Institut Saint-Luc et d'une école primaire constituée par les anciens Instituts Saint-Albert et de la Sainte-Trinité (voir notice de l'Inventaire) regroupés dans le même îlot délimité par les rues Moris, d'Irlande, Maurice Wilmotte et d'Espagne. Le frère Marès-Joseph signe la plupart des plans, secondé par les architectes Hucq, Georges Dhaeyer et Léopold Pepermans.

Le mur de clôture se caractérisait côté rue d'Irlande et rue Moris (de l'angle avec la rue d'Irlande à l'entrée de l'Institut sise n°19 rue Moris) par un soubassement de pierres bleues surmonté d'un haut mur plein en briques rouges, tandis que le mur qui se développe rue Moris à gauche de l'entrée et jusqu'à l'angle de la rue d'Espagne montre un soubassement de pierres bleues surmonté d'un muret en briques rouges et d'une grille en fer forgé.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Collection de Dexia Banque @ Urban.brussels

### Historique de la demande

Le mur de clôture déversait dangereusement vers la voirie dans le haut de la rue d'Irlande depuis de nombreuses années. Il s'est effondré le 13 février 2016, heureusement sans faire de victime mais causant des dégâts importants aux voitures stationnées à cet endroit. Par mesure de sécurité publique, les autorités communales ont alors rapidement ordonné la démolition immédiate de toutes les parties instables du mur, entre le portail d'entrée rue Moris et la porte située au n°61 de la rue d'Irlande, ainsi que l'abattage de deux arbres situés trop près du mur au niveau de l'angle.



14/02/2016 © La Libre

14/02/2016 © RTBF

La CRMS s'était exprimée sur un premier projet de reconstruction à l'identique (sur l'angle) et de remplacement du mur de clôture (rues Moris et d'Irlande) en sa séance du 20/01/2017; la replantation de deux arbres et l'aménagement d'un jardin pédagogique accompagnaient cette demande. La CRMS demandait l'abandon de la nouvelle clôture la jugeant non adaptée au caractère urbain du lieu et à son environnement architectural de qualité (zone de protection, qualité architecturale de l'ensemble

2/3



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

scolaire) et suggérait d'étudier une intervention éventuellement contemporaine plus qualitative et intégrée dans le paysage.

#### Analyse de la demande

L'actuelle demande précise que la partie du mur autour de l'angle des rues Moris et d'Irlande sera reconstruite à l'identique et que les autres parties du mur seront remplacées par une composition analogue à celle du mur de clôture à gauche de l'entrée principale de l'Institut (n°19 rue Moris), c'est-à-dire un soubassement de pierres bleues surmonté d'un muret en briques rouges et d'une grille en fer forgé, pour obtenir un ensemble reconstruit uniforme et cohérent.



Carte postale ancienne © collection privée

Il est également prévu de replanter deux arbres, plus loin du mur d'après la note explicative, mais ceux-ci n'apparaissent pas sur le plan de la situation projetée.

Par contre, le projet de jardin pédagogique ne fait plus partie de la demande.

#### Avis

La CRMS se réjouit de la bonne évolution du dossier. La reconstruction à l'identique et le remplacement par une composition analogue tendent vers une intervention nettement plus en lien avec la qualité architecturale du bien et de ses environs directs. Le changement de mur plein vers un mur avec grille présente en outre l'avantage de désenclaver et d'ouvrir les vues de et vers l'Institut (cours de récréation).

La CRMS se réjouit également de la volonté de replanter deux nouveaux arbres en compensation des deux abattages réalisés suite à l'effondrement du mur en 2016. Ne figurant pas sur les plans, la CRMS suppose que l'emplacement exact de replantation dépendra du choix d'essence d'arbre (hauteur, couronne).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DPC : M. Kreutz et M. Muret ; BUP-DU : S. Lagrillière ;  
Commune : C. De Blicq (cdeblicq@stgilles.brussels) et F. Vandermeulen (fvandermeulen@stgilles.brussels)